AQUEA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Rapidchlor 50

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Rapidchlor 50
Code du produit	Aucun(e).
L'identifiant unique de formulation (UFI)	RC80-V0P3-U009-1H2H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Pas d'information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	CHEMIA BRUGG AG Aarauerstrasse 51 CH-5200 Brugg Telefon: +41 (0) 56 460 62 60 (08-17 Uhr) E-Mail: info@chemia.ch Ansprechpartner: Tobias Schild Telefon: +41 (0) 56 460 62 06 E-Mail: tobias.schild@chemia.ch www.chemia.ch
1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	14.09.2023
Version	23.09 (Version précédente: 22.06)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335
Matières solides comburantes, Catégorie 2, H272
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P221: Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Identificateur de produit

symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetrion, No.-CAS 87-90-1, No.-CE 201-782-8

Emballage Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

2.3. Autres dangers Favorise l'inflammation des matières combustibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetrion	50% - 60%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, Ox. Sol. 2 H272, EUH031	No.-CAS: 87-90-1 No.-CE: 201-782-8 No.-Index: 613-031-00-5
Carbonate de sodium	40% - 50%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 497-19-8 No.-CE: 207-838-8 No.-Index: 011-005-00-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Inconfort non spécifique. Consulter un médecin en cas de malaise. Aucun à notre connaissance. Effets aigus anticipés: Érythème. Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Des oxydants.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Enlever toute source d'ignition. Le déversement sur des vêtements ou sur des matières combustibles provoque un incendie. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Pour les secouristes	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Enlever toute source d'ignition. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
6.2. Précautions pour la	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

protection de l'environnement	absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).
6.4. Référence à d'autres sections	Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Classe de stockage 5. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver dans le conteneur d'origine. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Ne pas entreposer près des acides. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection individuelle

Protection respiratoire	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre B-P3. (selon norme CEN 3181, 1980)
Protection des mains	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Butyl. >= 0.50 mm Épaisseur de couche minimale. Temps de percée: > 480 min. Gants en Nitrile. Épaisseur de couche minimale. >= 0.38 mm Temps de percée: 480 min.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection ignifuges.
Risques thermiques	Des oxydants. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide.
Couleur	Blanchâtre.
Odeur	Léger de chlore.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	> 225 °C
pH:	non applicable
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Peut aggraver un incendie; comburant. Risque d'ignition.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
10.5. Matières incompatibles	Matières inflammables. Agents réducteurs. Corrode les métaux communs. Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. Voir rubrique 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion. **symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetrion (CAS 87-90-1)** Dermal LD50 Rat > 5000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat 0.09 - 0.29 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 406 mg/kg (NLM_CIP) **Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)** Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat = 2300 mg/m3 2 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 4090 mg/kg (NLM_HSDB)
Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e). Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé comme mutagène sur les cellules germinales (mutagène).
Toxicité pour la reproduction	Non classé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Non classé sur la base des informations disponibles.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetrion (CAS 87-90-1)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.13 - 0.5 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.06 - 0.11 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 0.21 mg/L (IUCLID) EC50 48 h Daphnia magna 0.16 - 0.18 mg/L [Static] (EPA)

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Lepomis macrochirus 300 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Pimephales promelas 310 - 1220 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 265 mg/L (IUCLID)

12.2. Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Le produit peut s'accumuler dans les organismes.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant à des concentrations de 0,1% ou plus qui soit classé comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Les résidus de produits sont conformes à la réglementation sur l'évitement et le Élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, VVEA, SR 814.600), l'ordonnance sur le mouvement des déchets (VeVA, RS 814.610) et l'ordonnance de l'UEVK sur les listes pour élimination avec les déchets (LVA, RS 814.610.1). produits chimiques dans conserver les contenants d'origine. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetrion)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 3077. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetrion). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 9+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement M7. Numéro d'identification du danger 90. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (–).
IMDG	UN 3077. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetrion). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 9+ENV. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-F. Polluant marin: Oui.
IATA	UN 3077. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetrion). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 9+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956 (400 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y956 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 956 (400 kg).
Navigation fluviale ADN	UN 3077. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetrion). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 9+ENV. Code de classement M7. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	CPID (CH): 198855-83 Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Classe de stockage 5. VOC (CH) = 0%

symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetrion (CAS 87-90-1)

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	085 Product type 2, 3, 4, 5, 11 (201-782-8)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 7 Product type: 9
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([201-782-8])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)

Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B (solution)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([207-838-8])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Produit biocide	CHZB0526 Matière active: Symclosen; Trichlorisocyanursäure, CAS 87-90-1: 55.5g/100g.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13.

Signification des abréviations et acronymes utilisés	ACGIH: American Conference of Industrial Hygienists CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) DNEL: Dose dérivée sans effet . CED: Code du catalogue européen de déchet LOAEC: Lowest Observed Adverse Effect Concentration MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. NOAEC No Observed Adverse Effect Concentration NOAEL: Dose sans effet toxique observé . OECD: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) OEL: Limites d'exposition professionnelle OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) PEC: Concentration de l'exposition prévue . PEL: limite d'exposition autorisée PNEC: La concentration prévisible sans effet . STEL: limite d'exposition à court terme TLV: Threshold limit value (Valeurs limites seuil) TWA: pondérée dans le temps OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610) VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV) WEL: limite d'exposition professionnelle (VLE)
Procédure de classification	Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.